



## Sommaire

|         |                               |
|---------|-------------------------------|
| 1       | Editorial                     |
| 2 à 13  | Réunions du conseil municipal |
| 14 à 15 | Avis de la Mairie             |
| 16 à 24 | La vie des associations       |
| 25      | Infos diverses                |
| 26 à 28 | Infos générales               |

Directeur de la Publication : M. le Maire.  
Responsable de la commission : Philippe Guery.  
Membres de la commission communication :  
Maryvonne Villeneuve, Adeline Girardeau,  
Eric Bulteau, Dominique Péault,  
Jacqueline Brousseau.

Nombre d'exemplaires : 600.  
Conception & impression :  
IMPRIMERIE 2000



PA Vendée Sud Loire 1  
85600 Boufféré  
Tél. 02 51 31 08 40

Couverture imprimée sur papier non chloré.

Intérieur du bulletin imprimé avec  
des encres végétales,  
sur papier 100 % recyclé.

L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est  
labellisée IMPRIM'VERT.

Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

L'ensemble du Conseil Municipal s'associe pour souhaiter la bienvenue à M<sup>me</sup> Karen Jallier qui a pris ses fonctions de secrétaire de Mairie au sein de notre municipalité depuis le 1<sup>er</sup> août, et lui adresse tous ses vœux de bonheur pour l'heureux évènement à venir.

Depuis la rentrée, la population bazogéaise dispose de nouvelles infrastructures et services tels que :

- la périscolaire pouvant accueillir 55 enfants et qui l'instant du jeudi matin devient une halte-garderie itinérante pour les enfants de 0 à 3 ans,
- un parking d'une plus grande capacité contiguë à la périscolaire et qui offre aux automobilistes une liaison avec celui de l'église,
- le transport solidaire qui allie convivialité et service mais qui ne vaut sa pérennité que sur le volontarisme de chauffeurs de la commune,
- le club house de tennis pour permettre aux parents aux spectateurs et aux joueurs de pouvoir se retrouver dans un lieu fonctionnel et agréable notamment lors des épisodes de froid,
- la voirie définitive du lotissement les Erables 2.

Même si tous les investissements réalisés depuis quelques années représentent un impact non négligeable sur le budget de la Commune, notre volonté d'apporter à la population un cadre de vie agréable où il fait bon vivre, nous motive à poursuivre la réalisation de projets avec notamment :

- le commerce de proximité qui prendra ses nouveaux quartiers place du canal dans quelques semaines et l'aménagement des parkings s'y attenant (fin d'année 2012),
- l'effacement des réseaux de la rue des Mauges qui permettra l'aménagement de la voirie d'ici quelques années (fin d'année 2012),
- l'effacement des réseaux de la rue d'Anjou (2013),
- la prise de compétence de la restauration scolaire par la municipalité au cours de l'année (2013),
- la création d'une aire de jeux publique à l'initiative du conseil des jeunes (2013),
- la viabilisation d'un lotissement communal de 22 lots (2013).

Jean-François YOU



# Réunions

## du conseil

### Compte-rendu

### Séance du 22 mai 2012

#### 1 - MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE AVEC LE SYDEV

Afin de participer pleinement au développement du territoire, le Département souhaite se lancer dans la mise en place du Très Haut Débit (THD). La stratégie du Département, mise en oeuvre par le SyDEV s'organise autour de trois axes :

- améliorer le débit dans les zones les plus mal desservies (axe qui ne concerne pas directement la commune de Bazoges),
- créer une boucle locale destinée à desservir tous les points d'intérêt général,
- développer des poches FTTH (fibre jusqu'à la maison).

La mise en oeuvre de ce projet nécessite des modifications statutaires afin de permettre au SyDEV d'exercer la compétence « communications électroniques » pour le compte des communes.

#### 2 - FINANCEMENT DU LOTISSEMENT « LES ORANCHERES »

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du financement du nouveau lotissement « Les Oranchères », l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont toutes deux formulé des propositions financières. Après examen de ces propositions, les élus souhaitent retenir la proposition du Crédit Agricole..

#### 3 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics, la commune a sollicité le versement d'un fonds de concours d'un montant de 94 846 € auprès de la Communauté de Commune.

Celui-ci permettra le financement des travaux suivants :

- aménagement Place du Canal,
- rue des Mauges : réseaux électriques et éclairage public,
- parking de l'Ecole.

#### 4 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE DU LOTISSEMENT LES ERABLES

Dans le cadre du projet du lotissement « LES ERABLES 2 », une consultation a été faite auprès des entreprises concernant le volet « voirie ». La proposition de l'entreprise SOFULTRAP a été retenue pour un montant de 115 725,85 € HT.

#### 5 - ACHAT DE PARCELLES

M. le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser l'aménagement d'un parking situé en face de l'école, à proximité de l'Accueil Périscolaire. Il est pour cela nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées C 1175 (550 m<sup>2</sup>) et C 357 (175 m<sup>2</sup>) ainsi que 200 m<sup>2</sup> de la parcelle C 1245 (à border). La proposition d'achat va être prochainement soumise à l'association l'Alouette du Boccage.

M. le Maire rappelle que le projet de parking permettra la création de 19 places de stationnement au sein du centre bourg, répondant ainsi à la demande des habitants.

#### 6 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN DE LA RD 6 ET DE LA RD 23

M. le Maire rappelle que la commune a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux de voirie de la rue de la Vendée – 3<sup>ème</sup> tranche – sur les RD 6 et RD 23 en agglomération. Il convient de passer une convention avec le Département établissant les modalités d'entretien de ces ouvrages pour répartir les obligations de chacun.

#### 7 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL LES ERABLES

Concernant l'aménagement du lotissement LES ERABLES, la commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence,

## Compte-rendu Séance du 22 mai 2012 (suite)

une convention sera établie entre le demandeur et le SyDEV.

Le montant de la participation de la commune s'élèvera à 18 901 €.

### 8 - ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

M. le Maire informe les conseillers que trois entreprises ont répondu à la consultation portant sur la souscription par la commune d'une assurance dommage – ouvrages pour le centre périscolaire, actuellement en construction. Leurs propositions ont été étudiées par M. LESAGE, consultant en assurance.

Les conclusions de M. Lesage, consultant en assurance, indiquent que la proposition de SMABTP apparaît comme offrant les meilleures garanties. Le montant du contrat d'assurance s'élève à 5888,73 €.

### 9 - FOURNISSEUR DE GAZ

M. le Maire rappelle qu'une démarche visant à simplifier la gestion de l'alimentation en gaz des bâtiments communaux a été entreprise dans l'objectif de ne retenir qu'un seul fournisseur. Les élus souhaitent retenir l'offre de Primagaz dont les conditions sont les plus en adéquation avec les besoins de la commune.

### 10 - RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES

La Communauté de communes a pour compétence l'élaboration d'un diagnostic environnemental sur le canton.

Il a pour objectifs de

- réaliser l'inventaire exhaustif des zones humides et des haies,
- décrire les intérêts des zones humides et des haies recensées pour la qualité de l'eau,
- proposer, en concertation, des moyens de gestion, de préservation et de mise en valeur.

Le coût global du diagnostic environnemental pour l'ensemble de la communauté de communes s'élève à 61 824 €, dont 3290 € pour la commune de Bazoges en Pailers. Il est envisagé de solliciter des subventions pour financer ce diagnostic.

### 11 - ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Afin de maintenir un service constant pour les administrés de la commune, les élus souhaitent adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Vendée. Celui-ci propose aux collectivités du département de mettre à disposition un agent palliant les congés et absences des agents de la mairie.

### 12 - CREATION DU POSTE D'ADJOINT 1<sup>ère</sup> CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de pourvoir au poste de Secrétaire de Mairie et compte-tenu des missions qui lui seront confiées, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet soit trente-cinq heures (35h00) à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

### 13 - DELEGATION DE SIGNATURE

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, il est proposé de donner délégation de signature à M<sup>me</sup> Marie-Hélène BROUSSEAU, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et des adjoints.

### 14 - SUBVENTION ASSOCIATION

La commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association Société Saint Hubert s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.



# Réunions du conseil

## Compte-rendu Séance du 22 mai 2012 (suite)

### 15 - MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2012

Compte-tenu des intempéries lors de la fête de la Préveil, les élus souhaitent revoir à la baisse le montant de droits de place demandés aux forains présents afin de mieux correspondre à la réalité de leur activité durant cette manifestation.

### 16 - QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'unité de vie : un arrêté a été édité par

le Conseil Général indiquant la publication d'un cahier des charges pour les appels à projet qui sera lancé au premier semestre 2012 pour une réalisation au plus tard en 2014. Le projet est à l'étude par le bureau.

- Participation du CMJ : le conseil municipal des Jeunes participera à la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra exceptionnellement dans la salle du Foyer communal. Il est proposé que la réunion se tienne le vendredi 29 juin à 18h30.

## Compte-rendu Séance du 29 juin 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 22 mai 2012, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soient ajoutés à l'ordre du jour :

- l'avenant n°1 portant sur le marché de travaux du Centre Périscolaire,
- une modification portant sur le temps de travail d'un agent du service technique.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

### 1 - REALISATION DE LA PLACE DU CANAL

Le projet d'aménagement de la place du Canal est maintenant prêt à être lancé. Le commencement des travaux est prévu pour l'automne 2012.

Le montant global de l'opération s'élève à 100 942,20 € HT, financé comme suit :

| SOURCE                            | MONTANT  |
|-----------------------------------|----------|
| Contrat Environnement Rural (CER) | 30 280 € |
| Dotation parlementaire            | 15 000 € |
| Fonds de concours                 | 20 000 € |
| Emprunt                           | 35 662 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le démarrage des travaux.

- **DE SOLLICITER** la subvention auprès de M. Darniche, Sénateur de la Vendée.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents se rapportant à l'opération.

### 2 - PARKING DU CENTRE PERISCOLAIRE RUE D'ANJOU

La réalisation du Parking du centre Périscolaire rue d'Anjou a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Trois offres ont été reçues et analysées.

Vu le Code des Marchés Publics,

Oui l'exposé de M. Jean-François YOU, 4ème Adjoint au Maire,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les entreprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise SOFULTRAP qui répond aux critères énoncés dans le cahier des charges, pour un montant de 42 638,80 €.

### 3 - CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

Afin de s'assurer du bon fonctionnement et de l'état du système de protection d'incendie, il est nécessaire de faire vérifier le matériel par des experts.

Une convention présentant les modalités d'intervention a été envoyée par VEOLIA EAU. Elle vise

## Séance du 29 juin 2012 (suite)

l'entretien et la vérification des poteaux d'incendie présents sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les principes énoncés dans la convention présentée par VEOLIA EAU.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention.

### 4 - AUDITS ENERGETIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune a conclu avec le SYDEV une convention cadre relative au Plan Climat Energie Collectivité qui a pour objet de fournir un outil d'aide à la décision en matière de travaux de maîtrise de l'énergie. Afin d'améliorer la performance énergétique de la Salle Polyvalente, il est proposé de signer une convention avec le SYDEV pour la réalisation d'un audit énergétique préalable à d'éventuels travaux. Le coût prévisionnel de l'action est évalué à 1 400 € HT. La participation de la Commune s'élève à 20% du coût réel hors taxes de l'action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les principes énoncés dans la présente convention.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention.

### 5 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2012

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012.

| Opérations  | Articles | Diminution de crédit | Augmentation de crédit |
|---|----------|----------------------|------------------------|
| 72 – Périscolaire / Bâtiment  | 2313     | - 51 000 €           |                        |
| 72 – Périscolaire / Voirie (Parking Centre Périscolaire rue d'Anjou)              | 2315     |                      | + 51 000 €             |
| 72 – Périscolaire / Bâtiment  | 2313     | - 15 500 €           |                        |
| 72 – Périscolaire / Mobilier  | 2184     |                      | + 13 000 €             |
| 72 – Périscolaire / Matériel de bureau et matériel informatique (vidéoprojecteur) | 2183     |                      | + 500 €                |
| 72 – Périscolaire / Autres immobilisations corporelles (électroménager)           | 2188     |                      | + 2 000 €              |
| 84 – Rénovation bâtiments communaux 2010  | 2313     | - 3000 €             |                        |
| 46 – Divers / Matériel de bureau et matériel informatique (téléphonie)            | 2183     |                      | + 3 000 €              |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 de la commune.

### 6 - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CENTRE PERISCOLAIRE

Le cabinet Boisson-Burban a fait part de modifications nécessaires dans le marché de travaux du Centre Périscolaire.

| N° de lot  | Entreprise           | Montant HT |
|--|----------------------|------------|
| Lot n° 5 – Menuiseries aluminium                   | EURL BESNARD PATRICE | 985.80 €   |
| Lot n° 10 – Electricité – Courants forts & faibles | SARL CHAIGNEAU J.    | 735.55 €   |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 du marché de travaux du Centre Périscolaire.

# Réunions du conseil

## Compte-rendu Séance du 29 juin 2012 (suite)

### 7 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT FULGENT (cf. Annexe 2)

Lors de sa séance du 19 Juin 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a arrêté un projet de statuts qui prévoit le transfert de nouvelles compétences. Les modifications statutaires proposées portent sur :

- Article 2.3 Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- Article 2.4 Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Article 2.5 Politique du logement et du cadre de vie,
- Article 2.11 Etude, création, aménagement, gestion des locaux,
- Article 2.16 Réseaux et infrastructures de communications électroniques, d'intérêt communautaire
- Article 9 Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes.

Vu le code général de collectivités territoriales et notamment ses articles L.2143-3 et L.5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mars 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent en date du 19 juin 2012 sur la modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes en vue de lui transférer de nouvelles compétences.
- **DE NOTIFIER** cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

### 8 - MODIFICATIONS CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT

M. le Maire propose que le contrat de travail de M. Anthony MOREAU, adjoint technique de la commune soit modifié de telle sorte qu'il effectue sept heures de travail supplémentaires par semaine, soit un total de vingt heures par semaine et ce, à compter du 2 juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du temps de travail de M. Anthony MOREAU, adjoint technique, selon les conditions proposées.

### 9 - QUESTIONS DIVERSES

- SECURITE : La SOCOTEC effectuera une visite des bâtiments le 10 juillet prochain.

- SITE INTERNET : un formulaire de contact sera prochainement réalisé par la société Imprimerie 2000 et inséré dans le site Internet de la commune. Cette opération vise à limiter les spams reçus par la Mairie.

## Compte-rendu Séance du 3 septembre 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 29 juin 2012, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Demande de subvention de l'Association « La Cabane à Rires »

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, le point est ajouté.

### 1 - CREATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE « PLACE DU CANAL » - BAZOGES EN PAILLERS – CONVENTION DE SIGNALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le département de la Vendée s'est engagé dans une

## Séance du 3 septembre 2012 (suite)

démarche de facilitation et de promotion du covoiturage depuis 2007, par la mise en place du service « covoiturage.vendee.fr » sur le site internet du Conseil Général.

Par délibération n°VI – 11 du 19 février 2010, il a souhaité développer cette pratique de mobilité durable notamment en signalant des parkings existants propices à cette pratique et en optimisant le site internet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de création d'une aire de covoiturage sur la commune de Bazoges-en-Paillers, Place du Canal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Bazoges-en-Paillers, Place du Canal,
- **DE NOMMER** cette aire « Place du Canal »,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de signalisation d'une aire de covoiturage entre le département de la Vendée et la commune de Bazoges-en-Paillers, convention d'une durée d'un an, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

### 2 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE DANS LA RUE BEL AIR

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage rue de Bel Air. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décompose de la manière suivante :

| Nature des travaux         | Montant HT | Montant TTC | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|----------------------------|------------|-------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Eclairage                  | 1 764 €    | 2 110 €     | 1 764 €            | 70 %                  | 1 235 €                     |
| <b>TOTAL PARTICIPATION</b> |            |             |                    |                       | <b>1 235 €</b>              |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois d'octobre pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

### 3 - DELEGATION DE SIGNATURE

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

Il est proposé de donner délégation de signature à Madame Karen JALLIER, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux et la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- la légalisation des signatures,
- la réception des déclarations, la transcription et la mention en marge des actes d'Etat-Civil, ainsi que la délivrance de copies (quel que soit l'acte).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** délégation de signature à Madame Karen JALLIER, Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, pour l'ensemble des documents indiqués ci-dessus.



# Réunions du conseil

## Compte-rendu Séance du 3 septembre 2012 (suite)

### 4 - AVENANT AU CONTRAT ENVIRONNEMENT RURAL DE SECONDE GENERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature du Contrat Environnement Rural du canton de SAINT FULGENT le 21 février 2011, entre la Commune de Bazoges en Paillers et le Département de la Vendée.

Dans la convention d'exécution, la commune s'était engagée à réaliser les actions suivantes :

| N° Action    | Intitulé de l'action                                  | Type d'action     | Échéance prévisionnelle |      | Montant total HT de l'action | Montant HT de la dépense éligible |
|--------------|---|-------------------|-------------------------|------|------------------------------|-----------------------------------|
|              |   |                   | Début                   | Fin  |                              |                                   |
| 1.1          | Rénovation de la toiture de l'église                  | Travaux           | 2011                    | 2011 | 30 000 €                     | 30 000 €                          |
| 1.2          | Arrosage intégré du stade et chauffage des vestiaires | Travaux           | 2011                    | 2012 | 20 000 €                     | 20 000 €                          |
| 1.3          | Aménagement de la place du canal                      | Travaux           | 2012                    | 2012 | 75 000 €                     | 75 000 €                          |
| 1.4          | Aménagement extérieur du centre périscolaire          | Etudes et Travaux | 2011                    | 2012 | 10 000 €                     | 10 000 €                          |
| 1.5          | Aménagement paysager des rues des Mauges et d'Anjou   | Travaux           | 2012                    | 2013 | 50 000 €                     | 40 000 €                          |
| <b>TOTAL</b> |   |                   |                         |      | <b>185 000 €</b>             | <b>175 000 €</b>                  |

Le conseil municipal propose d'ajouter ou supprimer les actions et de modifier les coûts, tel que présenté ci-après:

| N° Action    | Intitulé de l'action                                  | Type d'action     | Échéance prévisionnelle    |      | Montant HT de la dépense éligible | Aides Départementales |                 |  |
|--------------|---|-------------------|----------------------------|------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|--|
|              |   |                   | Début                      | Fin  |                                   | Taux                  | Montant         |  |
| 1.1          | Rénovation de la toiture de l'église                  | Travaux           | 2011                       | 2011 | 27 863,23 €                       | 30 %                  | 8 539,20 €      |  |
| 1.2          | Arrosage intégré du stade et chauffage des vestiaires | Travaux           | 2011                       | 2012 | 15 537,44 €                       | 30 %                  | 4 661,40 €      |  |
| 1.3          | Aménagement de la place du canal                      | Travaux           | 2012                       | 2012 | 89 599,33 €                       | 30 %                  | 26 879,40 €     |  |
| 1.4          | Aménagement extérieur du centre périscolaire          | Etudes et Travaux | 2011                       | 2012 | 42 000 €                          | 30 %                  | 12 600 €        |  |
| 1.5          | Aménagement paysager des rues des Mauges et d'Anjou   | Travaux           | SUPPRESSION DE L'OPÉRATION |      |                                   |                       |                 |  |
| <b>TOTAL</b> |   |                   |                            |      | <b>175 000 €</b>                  |                       | <b>52 500 €</b> |  |



## Séance du 3 septembre 2012 (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la modification du CER tel que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention d'exécution du Contrat Environnement Rural de seconde génération.

### 5 - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU CENTRE PÉRISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention a été demandée pour la construction du Centre Périscolaire auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée (subvention FEADER).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le plan de financement définitif du Centre Périscolaire, présenté ci-dessous, afin de pouvoir engager la demande de subvention FEADER et ainsi solliciter le versement de celle-ci.

| DÉPENSES                      |                  | RECETTES                                  |                  |
|-------------------------------|------------------|---|------------------|
| Objet                         | Montant          | Objet                                     | Montant          |
| Travaux construction bâtiment | 380 000 €        | Aides Département                         | 40 000 €         |
| Honoraires architecte         | 39 000 €         | Aides CAF                                 | 51 920 €         |
|                               |                  | Autofinancement maîtrise d'ouvrage public | 50 000 €         |
|                               |                  | Subvention FEADER                         | 50 000 €         |
|                               |                  | <b>Sous-total aides publiques</b>         | <b>191 920 €</b> |
|                               |                  | Autofinancement net                       | 227 080 €        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>419 000 €</b> | <b>TOTAL</b>                              | <b>419 000 €</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le plan de financement définitif de la construction du Centre Périscolaire comme présenté ci-dessus.

### 6 - SUBVENTION ASSOCIATION « LA CABANE A RIRES »

Le Maire rappelle que l'Association « La Cabane à rires » a été créée dans le but de gérer et d'animer l'accueil des enfants et des jeunes sans adhérer à la Fédération Familles Rurales. L'association a fait la demande d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour l'acquisition d'un logiciel de comptabilité, d'un ordinateur portable et le règlement de la facture pour la publication des statuts.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle. Le montant de cette subvention est fixé à 1 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association « La Cabane à rires ».

### 7 - QUESTIONS DIVERSES

- Centre Périscolaire : Présentation du récapitulatif du chiffrage des travaux (annexe n°1), demande de fonds de concours supplémentaire à La Communauté de Communes (annexe n°2),
- Service Public d'Assainissement Collectif : Présentation du rapport d'activité 2011 (annexe n 3),
- Trivalis : Présentation du rapport d'activité 2011 (annexe n°4),
- SyDEV : Étude d'optimisation des puissances souscrites aux commandes,
- Service Technique :
  - Information du remplacement de Gérard LIMOUSIN suite à son départ en retraite,
  - Entretien des sentiers pédestres,
  - Halte Garderie itinérante,
- Prochains conseils municipaux (sous réserve) : le 1er octobre 2012 à 19 heures, le 5 novembre 2012 à 19 heures et le 17 décembre 2012 à 19 heures.

# Réunions

## du conseil

### Compte-rendu

### Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 3 septembre, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Subvention association du Petit Musée,
- Contrat complémentaire santé : adhésion convention de participation,
- Convention SyDEV.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.

#### 1 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CANAL

La réalisation de l'aménagement de la Place du Canal a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Trois offres ont été reçues et analysées.

Vu le Code des Marchés Publics,

Où l'exposé de M. Jean-François YOU, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les entreprises,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise SOFULTRAP qui répond aux critères énoncés dans le cahier des charges, pour un montant de 87 453.25 € HT soit 104 594.09 € TTC.

#### 2 - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

L'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure),
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil de communauté et du ou des conseils municipaux concernés.

La période d'application : 3 années

Le type de versement : annuel ou autres périodes pour disposer d'un concours substantiel sur un projet important.

La commune de Bazoges-en-Pailleurs sollicite le versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2012 :

| Commune              | Objet de l'aide                        | Montant des Travaux HT | Financement   |
|----------------------|--|------------------------|---|
| Bazoges-en-Pailleurs | Construction d'un Accueil Périscolaire | 468 413 €              | Conseil Général : 40 000 €<br>Conseil Régional : / Etat : 106 325 €<br>FEADER : 50 000 €<br>Réserve parlementaire : / CAF : 51 920 €<br>Commune : 151 212 €<br>Fonds de Concours : 68 956 € |

## Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012 (suite)

La Communauté de communes du canton de Saint Fulgent ne récupérera pas la TVA (le FCTVA) sur le montant du fonds de concours alloué aux Communes dans la mesure où il s'agit de montant hors TVA. Ainsi, il reviendra aux Communes via le FCTVA de la récupérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2012,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement d'un fonds de concours supplémentaire de la Communauté de communes de 68 956 € au titre de l'année 2012,
- **DE NOTIFIER** cette délibération au Président de la Communauté de communes,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

### 3 - ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE

L'élaboration du Schéma Régional Éolien Terrestre (SRE) des Pays de la Loire a été engagée fin 2009 par l'Etat et le Conseil Régional.

Il identifie les zones du territoire des Pays de la Loire favorables au développement de l'énergie éolienne terrestre, dans une approche se voulant suffisamment ouverte pour favoriser l'accueil des nouvelles installations, mais également respectueuse des paysages et de la richesse du patrimoine, qu'il soit culturel ou naturel. Le zonage s'est notamment beaucoup appuyé sur l'étude des sensibilités paysagères menée en 2008 et 2009.

Il convient au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'extension souhaitée par le Conseil Régional sur la commune comme décrite dans le courrier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire reçu le 27 août 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable sur le Schéma Régional Éolien Terrestre,
- **DE REFUSER** l'extension souhaitée par le Conseil Régional sur la commune comme décrite dans le courrier reçu le 27 août 2012.

### 4 - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT FULGENT

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de cette communication.

### 5 - SUBVENTION ASSOCIATION

Le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association du Petit Musée s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **De VALIDER** l'attribution d'une subvention de 90 euros à l'association du Petit Musée.

### 6 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE

La loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a donné un fondement juridique et un cadre légal au versement de participations éventuelles par les collectivités et établissements publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 a précisé les conditions et modalités de ces contributions financières des employeurs territoriaux.

Par délibération du 20 mars 2012, le conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure engagée par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de cette même loi, pour le risque « prévoyance ».

# Réunions du conseil

## Compte-rendu Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012

Après appel public à la concurrence et étude des dossiers des soumissionnaires, au regard des critères précisés dans le cahier des charges de la consultation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de retenir l'offre de SMACL Santé dans les conditions tarifaires ci-dessous :

Garantie 1 : maintien de salaire avec prise en compte ou non, en tout ou partie du régime indemnitaire

|             | Maintien de salaire (sans RI) |        | Maintien de salaire (50 % du salaire) |        | Maintien de salaire (90 % du RI) |        |
|-------------|-------------------------------|--------|---------------------------------------|--------|----------------------------------|--------|
|             | 90 %                          | 100 %  | 90 %                                  | 100 %  | 90 %                             | 100 %  |
| SMACL Santé | 0,57 %                        | 0,71 % | 0,59 %                                | 0,71 % | 0,66 %                           | 0,79 % |

Variante relative à la prise en charge du régime indemnitaire avec un délai de franchise minimum de :

| Garantie 1      | Franchise 30 jours |           | Franchise 90 jours |           |
|-----------------|--------------------|-----------|--------------------|-----------|
|                 | RI à 50 %          | RI à 90 % | RI à 50 %          | RI à 90 % |
| TBI+NBI à 90 %  | 0,64 %             | 0,75 %    | 0,60 %             | 0,68 %    |
| TBI+NBI à 100 % | 0,76 %             | 0,88 %    | 0,72 %             | 0,80 %    |

- Garantie n°2 : invalidité (indemnité journalière à hauteur de 95 % du traitement net) – 0,51 %
- Garantie n°3 : perte de retraite consécutive à une invalidité – 0,33 %
- Garantie n°4 : décès (une année de traitement brut indiciaire aux bénéficiaires) – 0,36 %

La présentation de l'offre de la convention de participation a reçu :

- Un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion (pour les collectivités relevant du CTP placé auprès du CDG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONCLURE** une convention de participation financière d'une durée de 6 ans avec SMACL Santé, pour le risque « prévoyance »,
- **DE FIXER** la participation financière de la collectivité à 3 € par mois et par agent, sur la base d'un temps complet et pour la garantie n°1 : maintien de salaire sans RI à 90 % (éventuellement plafonnée au montant de la cotisation de l'agent),
- **DE SOULIGNER** que ce montant sera réduit selon la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel,
- **DE VERSER** directement cette participation financière au prestataire, participation qui viendra en déduction de la cotisation due par les agents,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour la mise en oeuvre de cette décision, notamment la résiliation du contrat collectif auprès de l'opérateur actuel,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de participation avec SMACL Santé.

### 7 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE DANS LA RUE DE LA VENDEE

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage rue de la Vendée. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :



## Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012 (suite)

| Nature des travaux         | Montant HT | Montant TTC | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|----------------------------|------------|-------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Eclairage                  | 325 €      | 389 €       | 325 €              | 60 %                  | 195 €                       |
| <b>TOTAL PARTICIPATION</b> |            |             |                    |                       | <b>195 €</b>                |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois d'Octobre pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

### 8 - QUESTIONS DIVERSES

- Service Technique : Information du remplacement de Gérard LIMOUSIN suite à son départ en retraite.
- Commerce : Remboursement de l'emprunt à la Communauté de Communes.
- Communauté de Communes : Information sur le projet de construction d'une piscine.
- Place du Canal : Rapport ICF.
- Pose de panneaux publicitaires : demande de Monsieur PETIOT.
- Conseil municipal des jeunes : élection le 5 octobre 2012 à 13 heures 30, prévoir 2 isoairs, l'urne et des enveloppes dans la salle des mariages.
- Citerne gaz : tranchées prévues semaine 40.

## Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012

Tous ceux qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Tous les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2013 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2012, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.



Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

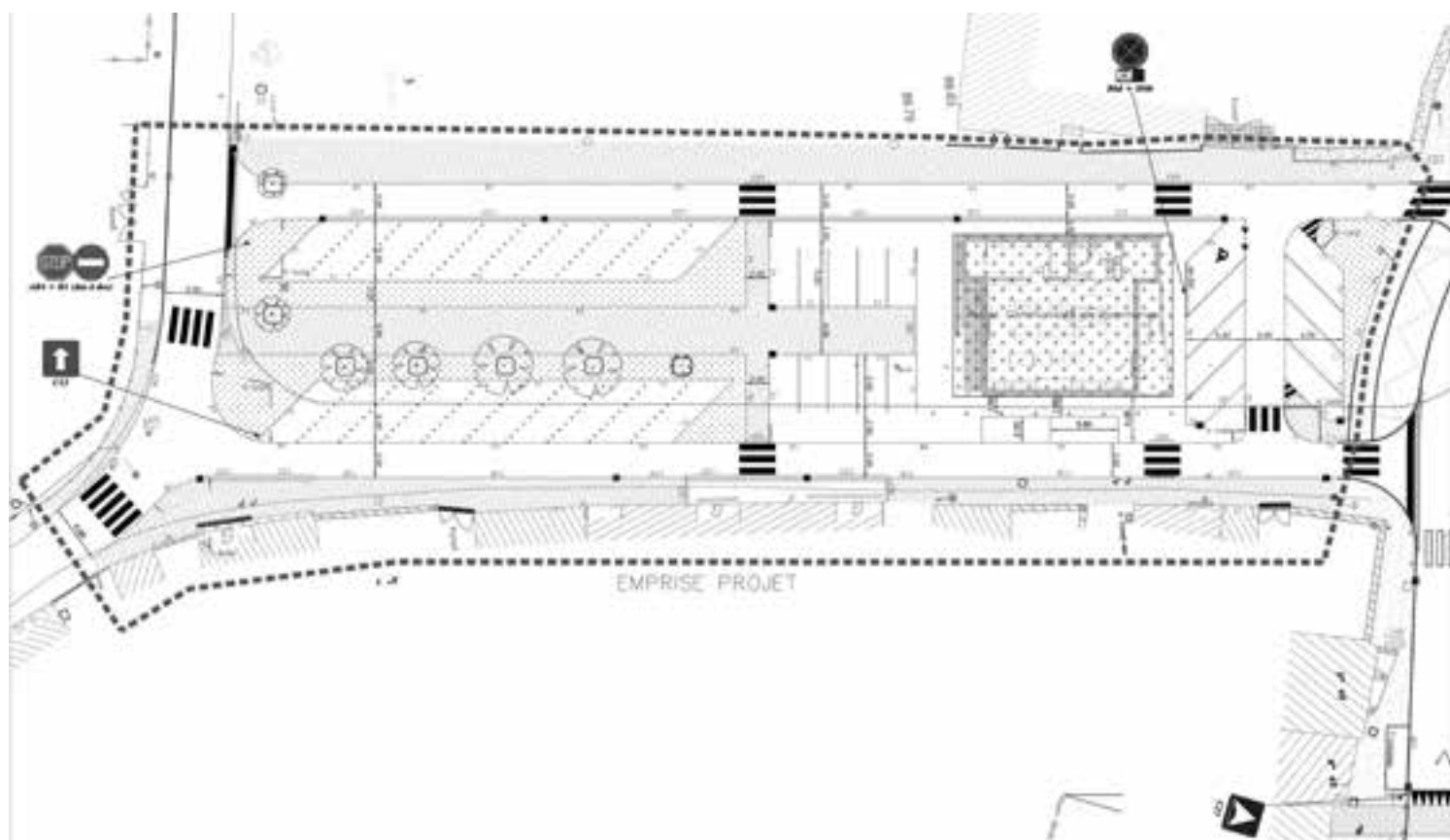
- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.).

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, vous avez 3 possibilités :

- Vous déplacer au secrétariat
- Imprimer le document Cerfa 126669.1 accessible sur [Servicepublic.fr](http://Servicepublic.fr) et joindre les pièces justificatives
- Aller sur le site de la commune de Bazoges en Paillers car la municipalité est inscrite pour les démarches en ligne : onglet démarches administratives puis inscription en ligne pour les listes électorales. Il vous suffit de scanner votre carte d'identité et une facture.

## Avis de la Mairie

### Plan place du Canal



| TRAVAUX   | OCTOBRE |      |      | NOVEMBRE |      |      |      |
|---|---------|------|------|----------|------|------|------|
|   | S 42    | S 43 | S 44 | S 45     | S 46 | S 47 | S 48 |
| INSTALLATION DE CHANTIER/IMPLANTATION/SIGNALISATION | ■       |      |      |          |      |      |      |
| ASSAINISSEMENT EP ET AVALOIRS                       | ■       | ■    |      |          |      |      |      |
| RABOTAGE TERRASSEMENT                               |         | ■    |      |          |      |      |      |
| RÉALISATION DES BORDURES                            |         | ■    | ■    |          |      |      |      |
| EMPIERREMENT/REPROFILAGE                            |         |      | ■    | ■        |      |      |      |
| FINITION EN ENROBÉS VOIRIE/BICOUCHE TROTTOIRS       |         |      |      |          | ■    | ■    |      |
| SIGNALISATION/ESPACE VERT                           |         |      |      |          |      | ■    |      |

## Solidarité transports année 2012

Le Transport Solidaire mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai connaît un franc succès.

Nous avons à ce jour 22 personnes adhérentes et nous avons effectué une quarantaine de sorties principalement pour des rendez-vous médicaux.

Devant la demande croissante de ce service, nous lançons un appel à des chauffeurs bénévoles.

Merci de contacter les numéros suivants :

Mairie de Bazoges 02 51 07 73 32

Blandine Gaborieau 02 51 07 73 01

### Bénéficiaire ?

- Les habitants, de plus de 60 ans, des communes du territoire du Clic Part'Age, de Saint Fulgent, de Bazoges en Paillers,
- en priorité, les personnes sans moyen de locomotion ou ne pouvant pas, pour diverses raisons utiliser les moyens de locomotions existants.

### Comment ?

S'acquitter d'une cotisation annuelle de 3 euros et participation de 0,40 centimes/km aller et retour.

### A quelle occasion ?

Pour les déplacements qui ne seront effectués qu'occasionnellement, avec l'accord préalable du chauffeur bénévole.

Exemples :

- visite à un proche,
- rendez-vous médical (sans prise en charge),
- se rendre à une sépulture, au cimetière...

L'association a pour objet de permettre à toute personne isolée, en difficulté pour se déplacer de bénéficier du transport solidaire ou de toute autre activité favorisant le développement de la solidarité, la lutte contre l'isolement.



## Quatrième édition du conseil municipal des enfants

**APPRENDRE... la citoyenneté et la démocratie**  
**PARTICIPER... à la vie de sa commune**  
**ELABORER... des projets pour l'intérêt de tous**

Le vendredi 5 octobre 2012 ont eu lieu les élections du conseil municipal des enfants. Une salle de la mairie avait été aménagée pour l'occasion en bureau de vote.

Après une campagne menée au sein de l'école, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont choisi trois conseillers parmi les 7 candidats de CE2.

Lors de ce vote, Loane CADOR, Eddy GUILLOTEAU et Mathéo ROIRAND ont obtenu le plus de voix et ont rejoint les membres du conseil actuel composé de Victor GUILLEMAND, Louis QUEBAUD, Julie YOU, Lisa COLIN, Romain MEUNIER et Tanguy MORAND.



# La vie

## des associations

### AMAD des 3 Chemins



Le **SSIAD** des 3 Chemins - Service de Soins Infirmiers A Domicile - couvre 28 communes des cantons des ESSARTS, des HERBIERS et de SAINT FULGENT. La capacité actuelle est de 112 places pour les personnes âgées et 4 places pour les personnes handicapées de moins de 60 ans.

Le **secteur de Bazoges en Paillers**, regroupe 9 communes : Bazoges en Paillers, Beaurepaire, La Boissière de Montaigu, La Bruffière, Chavagnes en Paillers, La Gaubretiere, Saint Fulgent et Les Landes Genusson, avec une capacité de 41 places pour les personnes âgées et une place pour une personne handicapée de moins de 60 ans.

#### Le rôle du SSIAD est de :

- permettre aux personnes âgées de 60 ans et plus, ou handicapées de moins de 60 ans, de maintenir le plus longtemps possible leur autonomie et de continuer, si elles le désirent, à vivre à leur domicile,
- aider à mieux vivre au quotidien la dépendance et apporter soutien et conseil aux familles,
- faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ou éviter, si possible, un séjour à l'hôpital,
- accompagner les personnes en fin de vie.

Le 27 septembre, toute l'équipe du service de soins du secteur de Bazoges en Paillers, aides soignantes et infirmière coordinatrice, a organisé une sortie pour les personnes accompagnées par le service. Cette sortie a eu lieu à La Morlière de Sigournais, nous avons loué un car pour les personnes les moins dépendantes et un minibus aménagé pour les personnes en fauteuil roulant. Au total, avec les personnes suivies par le service, les familles, les salariées et les administrateurs, nous étions 37 personnes. Nous avons profité du beau temps, après le repas au restaurant une petite promenade au bord du lac de Rochereau nous a permis de goûter aux rayons de soleil bien appréciés par tous !!!

Une très belle journée pour tous les participants.

**Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter, 3 Allée des Prés à Bazoges en Paillers, tél. : 02 51 07 73 63**

**ou au siège social des Essarts tél. : 02 51 62 84 15 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.**





## Le comité des fêtes d'apach'oges !

Le comité des fêtes d'apach'oges !

Fête place au sourire, tournée des exposants, plage au village, cowboys apach'oges... et après ! Pour le moment, l'équipe du comité des fêtes ne le sait pas. Elle se remet d'une année de préparation de ce week end à thème encore une fois réussi.

Avec près de 600 personnes et 500 repas servis le samedi soir, la manifestation était bien engagée. Les différentes animations (danse country, structures gonflables, rodéo mécanique, cinéma de plein air) ont été appréciées par les Bazogéais de tout âge. Malgré des températures inférieures à 2010, le public est resté nombreux pour la soirée dansante.

Dès le lendemain, la grillade et les démonstrations équestres ont permis de poursuivre les festivités. Au final, devant ce succès, cette manifestation devrait être renouvelée en 2014.

Le point final de la saison sera l'assemblée générale du 09 novembre prochain à 20h30 au foyer communal. Attention, contrairement à ce qui était prévu, elle aura donc lieu un vendredi soir. A cette occasion, nous vous invitons tous à venir retracer l'année écoulée et découvrir les manifestations à venir sur 2013.

Les bénévoles sont un élément de réussite très important. Merci à tous ceux qui nous aident, de près ou de loin, dans la préparation ou la réalisation des fêtes communales. Nous lançons d'ailleurs un appel aux personnes intéressées pour intégrer une équipe dynamique et joviale.

N'hésitez pas à vous faire connaître lors de l'assemblée ou auprès d'un membre du comité.

Le prochain événement aura lieu pendant le week end du téléthon, les 7 et 8 décembre 2012. Nous remonterons alors la crèche, la maison du père Noël et le train de Noël. Cette année, dû à un agenda surbooké du Père Noël, celui-ci nous rendra visite durant le même week end ; l'occasion de réaliser la photo des nouveaux nés dans la mairie et de se promener en calèche avec le lutin du père Noël. Des animations seront prévues pour compléter la journée grâce à l'implication des Pas'zogéais, des doigts de fées et du conseil municipal des enfants. La recette et les dons seront entièrement reversés au téléthon.

Nous vous attendons donc nombreux sur la place de la mairie pour admirer de nouveau les décorations de Noël et commencer les fêtes de fin d'année.

*Le comité des fêtes*

### Rappel :

Réservation de matériel hors sonorisation : Jérôme Mignet au 06.70.06.75.22

Réservation sonorisation : Emmanuel Godet au 06.24.69.83.85

Les matériels sont à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rendre le lundi soir à 19h00 au local du comité des fêtes.



# La vie

## des associations

### Association des assistantes maternelles "Les Bambinoux"

C'est avec joie que nous avons fait la rentrée dans les nouveaux locaux de la périscolaire pour nos matinées d'éveil.

Les enfants et les assistantes maternelles étaient émerveillés en découvrant les nouveaux espaces, les jeux, le mobilier...

Cette année nous proposons deux matinées d'éveil, le **mardi et vendredi matin de 9h à 11h30**, ceci pour répondre au mieux aux attentes des assistantes Maternelles mais aussi pour avoir des petits groupes pour travailler dans de bonnes conditions. Nous avons donc établi un planning où nous proposons aux enfants des activités différentes sur une semaine (semoule, comptines, bricolages, pâte à modeler, jeux de motricité...).

Je précise que chaque enfant est libre de faire ou non ces activités que rien ne leur sera imposé, le jeu libre reste un moment important, pour développer son imagination et faire ses propres découvertes ainsi que pour la socialisation.

Nous sommes toujours à la recherche d'un conteur ou d'une conteuse bénévole, pour faire rêver nos petits Bambinoux, n'hésitez pas à me contacter au 02.51.42.48.22, pour une intervention tous les deux mois environ selon les disponibilités de la personne.

#### Dates à retenir :

- Matinées récréatives le 20 octobre 2012 de 9h à 12h30 à Bazoges en paillers.
- Arbre de Noël le vendredi 7 décembre 2012 à Chavagnes en paillers
- Assemblée générale le 24 janvier 2013 20h à la salle Turquoise.



### La rentrée à l'Ecole St Pierre

Cette année l'école Saint Pierre accueille 163 enfants scolarisés de la Petite section au CM2. Les enfants sont répartis en 6 classes.

L'équipe pédagogique n'a pas vu de changement pour cette nouvelle rentrée. Elle est composée de 7 enseignantes et d'un maître E. L'école emploie également 2 ASEMS (Agent spécialisé en école maternelle).

L'équipe éducative pour l'année 2012-2013 :



Sophie PASQUIER (ASEM), Véronique BARBEAU (en GS-CP le mardi), Chantal BREMAND en CE1-CE2 (27 élèves), Maryse BAUDRY en MS-GS (27 élèves),

Au premier plan :

Marie-Laure LAIDIN en PS-MS (30 élèves), Annabelle DOUILLARD en CM1-CM2 (27 élèves), Adeline MINCHENEAU en CE2-CM1 (26 élèves), Charlotte RENAUD (ASEM), Evelyne GROLLIER en GS-CP (26 élèves).

Loïc Gautier maître E (absent sur la photo) accueille les enfants qui éprouvent des difficultés dans leurs apprentissages.

Cette année, le projet de l'école permettra aux enfants de voyager dans le temps, un voyage qui permettra aux enfants de découvrir les différentes époques qui ont marqué notre civilisation.

D'autres temps forts jalonnent cette année scolaire. Dès le mois de novembre, les enfants suivront les skippers du Vendée Globe jusqu'au mois de février. La classe de CM1-CM2 ira visiter le village aux Sables d'Olonne avant les vacances de la Toussaint. De la GS au CM2, les enfants bénéficieront des interventions en musique proposées par le Conseil Général. Au printemps, les CP-CE1 partiront trois jours en classe de découverte sur les côtes vendéennes et pour clôturer l'année les maternelles-CP participeront à Danse Juin avec l'école de Beaurepaire.

## OGEC école Saint Pierre



### Kermesse

Le dimanche 17 juin s'est déroulée sous un soleil radieux la kermesse des enfants de l'école St Pierre. Tout a débuté à 11h par le défilé des enfants déguisés dans les rues de la commune. Arrivés sur le terrain derrière l'école près de 330 personnes ont pu apprécier le repas préparé par les membres de l'OGEC.

L'après-midi, structure gonflable, molkky, foot, pêche à la ligne... ont fait le bonheur des plus petits et des grands. Le spectacle que les enfants et enseignantes avaient préparé, a été très apprécié par le public.

Nous remercions les familles, les enseignantes, l'équipe du foyer des jeunes et les papys de leur aide pour le montage et le démontage et le bon déroulement de la journée.



### Trail de la Bultière et randonnée la Bazogaise

Cette année, le trail et la rando se sont déroulés le 2 septembre pour des raisons de calendrier du club ABV. La date du premier dimanche de septembre sera maintenu pour les prochaines années.

Ce sont quelques 340 coureurs qui ont pris le départ de la troisième édition du trail de la Bultière sur des circuits où les trois derniers kilomètres avaient été modifiés pour réduire la portion de route.

Sur la randonnée, 160 marcheurs ont pu découvrir le nouveau circuit, avec le passage dans les bas de la Richerie, au château de la Templerie et dans les bois de l'Orgerie. La randonnée a été très appréciée, des participants originaires de Bazoges nous ont fait remarquer qu'ils venaient de découvrir des sites qu'ils ne connaissaient pas sur la commune !

Pour cette journée quelques 60 bénévoles avaient répondu à notre demande. Nous les remercions de leur disponibilité et de leur aide. Nous remercions aussi tous les propriétaires et agriculteurs qui nous autorisent à emprunter exceptionnellement leur terrain ou propriété.

### Photovoltaïque

Pendant la deuxième quinzaine du mois de septembre, 180m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits de l'école à l'initiative d'une société créée par l'UDOGEC (Union Départemental des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques).

L'école percevra un loyer annuel pour la location des toits.

### Assemblée générale

L'assemblée générale de l'OGEC se déroulera le vendredi 23 novembre à 20h30 au foyer communal. Lors de cette assemblée générale seront présentés la vie de l'école, le bilan financier et les différents projets pour l'année scolaire 2012-2013.

C'est aussi le moment de renouveler le bureau, et à ce sujet 4 membres du bureau souhaitent se retirer. Nous sommes donc à la recherche de nouveaux parents pour intégrer le bureau. Si vous souhaitez vous investir dans une association n'hésitez pas à venir nous rejoindre, et en vous faisant connaître auprès d'un membre du bureau.

### À VOS AGENDAS :

- **vendredi 23 novembre 2012 :** assemblée générale au foyer communal,
- **dimanche 16 décembre 2012 :** fête des enfants salle des Mottais,
- **dimanche 10 février 2012 :** loto salle des Mottais.



# La vie

## des associations

### Le PÉRISCOLAIRE

Comme vous avez pu le constater, le nouveau Centre d'accueil de loisirs a ouvert ses portes le lundi 3 septembre, jour de la rentrée des classes. Ce sont les yeux tout émerveillés que les enfants ont pu découvrir les locaux et y accueillir Garfield la mascotte.

Les retrouvailles entre copains furent aussi l'occasion de se remémorer les bons moments passés ensemble cet été. Malgré une météo très capricieuse, les camps à l'Eden de la Boissière de Montaigu n'ont été que du



«Bonheur» et les jeunes ont pu goûter à une multitude d'activités : mini-golf, tir à l'arc, baignade, kayak...

Plusieurs sorties ont été réalisées durant l'été : visite du planétarium de Nantes pour les 7-11 ans, nuit au Centre pour les 3-6 ans (sans pleurs ! Mais avec les cloches de l'église pour les animateurs !), sortie à Cairn de Saint Hilaire la Forêt (fouilles préhistoriques), sortie piscine aux Herbiers.

Chaque vendredi soir, les enfants ont présenté un mini-spectacle, moment de convivialité bien apprécié de tous, avec dégustation de gourmandises réalisées par les enfants.

En résumé : un été inoubliable, riche de très bons souvenirs, tant pour les enfants que pour les animateurs...

Nous vous communiquons quelques dates à retenir :

- **Dimanche 18 novembre** : Vide ta chambre (salle des mottais – de 10h à 17h) : «C'est le moment de faire le tri dans tes jouets/jeux que tu ne souhaites plus garder !».
- **Samedi 1 décembre** : marché de Noël (de 10h à 12h).  
«Si tu le souhaites, ce sera aussi l'occasion de faire visiter les locaux du nouveau Centre à tes parents, tes papys et mamies, tes voisins, tes amis... ». Un verre de l'amitié clôturera cette agréable matinée.
- **1<sup>er</sup> janvier 2013** : soutenu par la municipalité, le bureau a souhaité se retirer de la Fédération « Familles rurales » et ainsi créer sa propre association, sous le nom : Association «La cabane à rires».

Les membres du Centre d'accueil de loisirs ainsi que le bureau vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et «à l'année prochaine ! ».





L'A.D.M.R. La Boissière de Montaigu/Bazoges en Paillers vient de recevoir le diplôme NF « services aux personnes à Domicile » validé par AFNOR CERTIFICATION suite à l'AUDIT qualité sur les ADMR Vendée.

**Qu'est ce qu'un AUDIT et à quoi nous engage t-il ?  
Que veut dire AUDIT : contrôle, vérification, expertise, évaluation..**

L' AUDIT est une activité de contrôle et de conseil qui consiste en une expertise par un agent compétent et impartial et un jugement sur l' organisation, la procédure, ou une opération quelconque de l' association

L'AUDIT est surtout un outil d'amélioration continue car il permet de faire le point sur l'état des lieux afin d'en dégager les points faibles et/ou non conformes. Cela afin de mener par la suite les actions adéquates qui permettront de corriger les écarts et les dysfonctionnements constatés.

La périodicité des AUDIT sur les associations de Vendée est de 1 an.

Le but est de rendre toujours de meilleurs services aux personnes âgées, aux familles, pour leur confort, leur bien-être, c'est pour cela que les associations Vendéennes ainsi que la nôtre se sont engagées dans cette voie.

Photocopie du diplôme remis par M<sup>me</sup> FERRO-VALLE ingénieur AFNOR.



Photo prise lors de la réception à la fédération ADMR

## Le Club de l'Amitié



Le mercredi 13 juin, nous sommes allés à Louresse Rochemenier, voyage organisé cette année avec la participation des AFN. Visite de village troglodyte, déjeuner au restaurant puis découverte, l'après-midi, des chemins de la rose : magnifique parc de 5 ha avec ces 13000 rosiers. Visite guidée du site troglodyte « la Sablière » et de la distillerie artisanale à l'eau de rose, collection de fossiles, ancien bistrot, anciennes habitations troglodytes.

Le jeudi 2 août, pique-nique dans le parc derrière l'église. Toutes et tous ont particulièrement apprécié cette journée. Le temps et le cadre ainsi que les bénévoles ont contribué à cette réussite.

Le jeudi 6 septembre a eu lieu le traditionnel « moules-frites » toujours apprécié par « nos p'tits jeunes ». L'après-midi s'est poursuivi avec belote, palets et boules.

Merci à toutes et tous de votre participation qui a contribué au bon déroulement de ces activités.

Le Bureau

## Stage d'expression théâtrale pour enfants, ados et adultes

Déroulement du stage:

**travail sur :**

- > le corps et le mouvement
- > la voix, diction, articulation, nuance du phrasé
- > le rythme et l'écoute dans le groupe
- > improvisation
- > le texte et la mémoire

**animé par madame Katia Delagarde-Bertaud comédienne, chanteuse, professeur de théâtre et relaxation.**

**Katia Delagarde, 105 le plessis le tiers  
85250 St André goule d'oie  
02 51 42 14 65  
ou delagarde.katia@orange.fr**

**Stage enfants, 7 ans- 11 ans :**

- 35 € le stage de 3 jours, 7h30
- 95 € les 3 stages de l'année, 22h30
- 55 € stage d'été de 5 jours, 12h30
- 130 € tous les stages (3 stages + stage d'été), 35h

**Stage ados, 12 ans-16 ans :**

- 40 € le stage de 3 jours, 9h
- 110 € les 3 stages de l'année, 27h
- 65 € stage d'été de 5 jours, 15h
- 165 € tous les stages (3 stages + stage d'été), 42h

**Stage adultes, 17 ans- 97 ans :**

- 60 € le stage de 2 jours, 14h
- 465 € les 8 stages de l'année, 112h

| Octobre  | Novembre                                     | Décembre                                     | Janvier                                      | Février  | Mars   | Avril  | Mai  | Juin | Juillet   |
|--|--|--|--|--|--|--|--|------|---|
|  |  | Le 15 et 16<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b> |  |  |  |  |  |      |   |
|  | Le 17 et 18<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b> |  |  |  |  | Le 20 et 21<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b>                                 |  |      |   |
|  |  |  |  | Le 23 et 24<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b>                                 | Le 23 et 24<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b> |  | Le 25 et 26<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b> |      | Du 22 au 26<br>- 9h30, 12h<br><b>enfants</b><br>- 14h, 17h<br><b>ados</b> |
| Du 29 au 31<br>- 9h30, 12h<br><b>enfants</b><br>- 14h, 17h<br><b>adultes</b> |  |  | Le 26 et 27<br>- 9h30, 18h<br><b>adultes</b> | Du 25 au 27<br>- 9h30, 12h<br><b>enfants</b><br>- 14h, 17h<br><b>adultes</b> |  | Du 22 au 24<br>- 9h30, 12h<br><b>enfants</b><br>- 14h, 17h<br><b>adultes</b> |  |      |   |

Lieux des stages :

**Salle des Douves  
ou théâtre de la glacière  
St-Fulgent**

**Clôture des inscriptions 15 jours avant le stage**

- effectifs des stages, enfants et ados : 10 personnes maximum  
**20 € d'arrhes seront demandés à l'inscription**
- effectifs des stages adultes : 15 personnes maximum  
**30 € d'arrhes seront demandés à l'inscription**

## Théâtre

Bientôt sur la scène des « Mottais » la troupe « Leszardsceniques » avec une nouvelle pièce en deux actes.

UNE PIÈCE PEUT EN CACHER UNE AUTRE sur un texte de Sylvie BOULANGER et une mise en scène d'Audrey EVELIN.

Après les cours d'expression théâtrale de l'hiver, les nouveaux acteurs locaux seront prêts pour la séance du samedi 17 novembre à 20h30 salle des mottais.

Cette comédie sera jouée par Christian BUTROT, Brigitte PEULT, Remi MOREAU, Nicolas DURAND, Valérie PIERRON et Gilles BARRAUD.

A noter également pour cette même pièce les dates des 12 et 13 janvier 2013, toujours salle des Mottais.

Si vous êtes attirés par le théâtre vous pouvez toujours rejoindre la troupe à tout moment. Les talents et les bonnes volontés seront acceptés avec plaisir.

Une saison théâtrale qui commence et souhaitons lui, le même succès que la pièce présentée à Belon pour la journée du patrimoine



## USBB football

Voilà plusieurs semaines que tous nos joueurs ont pris la direction des terrains pour une nouvelle saison qui sera pour le club de l'USBB l'occasion de fêter son 20ème anniversaire. Cette saison s'est lancée en amont par l'élection d'un nouveau bureau. D'ailleurs je souhaite remercier tous ceux qui ont œuvré pendant des années et qui ont souhaité quitter le bureau.

Côté terrain, Davy Chevalier est devenu le nouvel entraîneur des seniors. L'équipe A jouera cette saison en division 1, un niveau qu'elle n'a atteint qu'une seule année depuis la naissance du club. Quant aux équipes B et C, ce sera en division 4 et 5 qu'elles évolueront suite à une saison dernière difficile qui peut nourrir quelques regrets. Mais le principal changement de cette saison s'est produit du côté des joueurs évoluant en U15-U17-U19. En effet, une entente avec Saint Fulgent et Saint André Goule d'Oie a été opérée entre nos trois clubs pour que tous nos jeunes puissent continuer à exercer le football dans les meilleures dispositions possibles avec des éducateurs de qualité pour que chacun puisse progresser au mieux à son niveau.

Pour finir, je souhaite aux licenciés, bénévoles, supporters, parents, sponsors et municipalités une très bonne saison 2012/2013. Rendez-vous tout au long de l'année sur les bords des terrains pour venir supporter nos équipes mais aussi en fin de saison pour fêter ce 20ème anniversaire tous ensemble.

*Le président LIARD Johann*

### Composition du bureau

Président : LIARD Johann

1<sup>er</sup> vice-président : MORNE Mickael

2<sup>ème</sup> vice président : BONNEAU Nicolas

Secrétaire : PLUCHON Damien

Vice secrétaire : MIGNET Sylvie

Trésorier : LOISEAU François

Membres : Aurélien BIDAUD, Marcel LABORIEUX, Jérémy GODET, Fabien JUGIEAU, Thomas BOUHINEAU, Guillaume DAHERON, Bertrand RENELIER, Vincent MEUNIER, Ludivine BOISSEAU, Sébastien BARRETEAU, Nicolas JOBARD, Mathieu EVELIN, Vincent CHEVALIER

### À VOS AGENDAS :

- **samedi 10 novembre 2012** : concours de belote,
- **dimanche 9 décembre 2012** : Derby contre les Landes à Bazoges avec pronostics,
- **samedi 23 février 2013** : soirée USBB,
- **fin avril 2013** (date non définie) : tournoi des jeunes,
- **dimanche 5 mai 2013** : apéro sponsors et bourriche,
- **samedi 5 juin 2013** : 20 ans USBB,
- **vendredi 21 juin 2013** : assemblée générale,



## Tennis club bazogeais



### SAISON 2012/2013

Suite à la présentation de la rétrospective de l'année écoulée lors de l'assemblée générale du 06 Juillet dernier, les inscriptions pour la saison 2012/2013 ont pu être enregistrées.

14 séances de cours ont lieu du lundi au vendredi à partir de 18h00.

On peut noter aussi, suite à cette assemblée un bon résultat sportif et un résultat comptable satisfaisant.

### FÊTE DE JUIN

Le samedi était consacré aux enfants, avec des animations diverses pour les jeunes licenciés de (-11ans). L'après-midi de cette journée permettait aux enfants non licenciés, de venir s'exercer à la pratique du tennis autour d'activités ludiques, ce qui a permis de rassembler une vingtaine de jeunes lors de cette journée.

Le club de Tennis de Table de Saint-Fulgent est venu le dimanche faire une initiation aux personnes présentes, et souhaitant découvrir ce sport. Ils ont ensuite réalisé à leur tour une démonstration, en finissant par jouer contre des enfants et des parents.

### CHAMPIONNAT D'HIVER

Pour ce championnat, 4 équipes Séniors sont inscrites pour disputer des rencontres se déroulant entre le mois de novembre 2012 et le mois d'avril 2013. L'engagement pour les équipes jeunes a lieu au mois d'octobre (les entraîneurs détermineront le nombre d'équipes jeunes à engager pour ce championnat)

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Séniors Dames           | 1 <sup>ère</sup> division départementale  |
| Séniors Hommes équipe 1 | Pré régionale                             |
| Séniors Hommes équipe   | 22 <sup>ème</sup> division départementale |
| Séniors Hommes équipe   | 34 <sup>ème</sup> division départementale |

### CLUB-HOUSE

L'inauguration du club house a eu lieu le vendredi 7 septembre, ci-dessus les 4 présidents du Club depuis sa création (YOU Jérôme, YOU Jean-François, BAUBRY Loïc, BARRAUD Gilles), BENETEAU Laurent (Maire de Bazoges).

Le club de tennis tenait à remercier la municipalité ainsi que les artisans qui ont œuvrés pour la réalisation du club house..

### RÉSERVATION DES COURTS DE TENNIS

A partir de début Octobre, la réservation des courts se fera sur le planning mis à disposition à côté du mobil-home près du court extérieur. Le retrait des clés se fera soit au Relais St Hubert soit à la Mairie en échange de la licence pour les licenciés du club, ou en payant 7 euros pour les non licenciés.





**L'Association Valentin Haüy**  
représente et regroupe plus de 500  
personnes non et malvoyantes  
sur le département de la Vendée

## Objectifs

- Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des voyages organisés
- Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne
- Accéder à la vie sociale et culturelle



VENDÉE 85 141 / 02 51 37 22 22

## Actions

- > Soutien moral, aide aux démarches administratives
- > Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- > Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- > Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- > Edition d'un journal sonore bimensuel sur Cd
- > Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- > Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- > Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- > Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- > Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Ceci donne du travail à 8 personnes handicapées sur le département.

## Voyants

**Nous avons besoin de votre concours pour :**  
Faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logement

**Concourir à l'animation d'un secteur départemental :**  
Accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH  
Donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio

Nos coordonnées : AVH Vendée, 39, bis rue de la marne, BP 639, 85016 La Roche sur Yon cedex  
Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30  
Tél : 02 51 37 22 22  
Courriel : [comite.vendee@avh.asso.fr](mailto:comite.vendee@avh.asso.fr)  
Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs.

## Institut Ô Naturel

Depuis le 28 août 2012, Alicia Perocheau (domiciliée à Bazoges-en-paillers) vient de reprendre l'institut de beauté situé 3 place de l'Eglise à Mesnard la Barotière. L'institut Ô Naturel vous propose diverses prestations, les soins du visage et du corps, ainsi que les épilations, les manucures et beauté des pieds et les maquillages.

Horaires :

- du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h (entre 12h et 14h, sur RDV)
- le samedi : de 9h à 13h

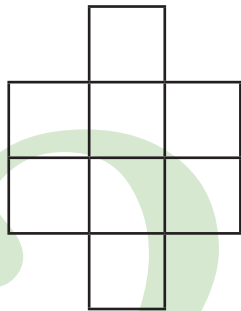


Institut de beauté Ô Naturel  
3 place de l'Eglise • 85 500 Mesnard la Barotière  
02 51 61 48

## Le conseil du jardinier

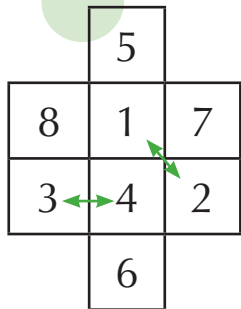
### Nouvelle l'énigme

Dans un ensemble de huit cases disposées de la manière suivante :



On doit placer chacun des chiffres de 1 à 8 de façon à ce qu'aucun ne soit en contact ni par un côté ni par une diagonale avec le chiffre qui le précède ou celui qui le suit.

Dans la figure qui suit, les deux seuls couples à être en contact sont le (1,2) et le (3,4) :



### Réponses à l'énigme du bulletin précédent

#### L'énigme des cierges

#### Réponses :

La solution est 4 (et non 3). Avec les 9 bouts de cierges il en fait 3 nouveaux qui brûleront. De ces 3 nouveaux cierges resteront alors 3 bouts de cierges qui lui permettront de refaire un quatrième cierge.

L'hiver sera bientôt là ! Les températures commencent à chuter et déjà les premiers signes de l'automne ne trompent pas. Les arbres se parent de leurs couleurs chatoyantes entre jaune profond et rouge intense.

Au jardin, il est temps de préparer l'arrivée des premiers frimas. Les plantes d'intérieur sorties tout l'été ainsi que les plantes frileuses telles que les orchidées, les hibiscus retrouvent la douceur de la maison tandis que déjà le jardinier prépare le printemps en plantant les bulbes de la saison prochaine.

Dans le potager, les haricots secs arrachés le matin sèchent à l'air libre avant de rejoindre la cuisine. Les potirons arrivés à pleine maturité font également leur entrée dans les délicieuses recettes. Carottes, betteraves rouges et radis noir ne vont pas tarder eux aussi à être à point pour passer à la casserole ! Au verger, pommes, poires et derniers raisins s'amoncellent dans les paniers tandis que les châtaignes, les noix et les noisettes vont encore profiter des derniers rayons de soleil avant d'être récoltés.

Entre deux récoltes, les jeunes arbres fruitiers commencent tout juste à prendre racine.

Tous les terrains laissés libres peuvent désormais être retournés et copieusement agrémentés de compost. Une tonte longue du gazon et le jardin pourra doucement aborder le froid glacial qui ne manquera plus de venir bientôt.





## Planning des permanences

**Wilfrid MONTASSIER, Conseiller Général du canton de Saint-Fulgent**, reprend ses permanences ouvertes au public et sans rendez-vous.

Ces permanences se tiendront le mardi matin de 10h00 à 12h00 dans les mairies, selon le calendrier suivant :

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| Mardi 23 octobre 2012 :  | Saint André Goule d'Oie |
| Mardi 13 novembre 2012 : | Saint Fulgent           |
| Mardi 27 novembre 2012 : | Chavagnes en Paillers   |
| Mardi 4 décembre 2012 :  | La Copechagnière        |
| Mardi 11 décembre 2012 : | Les Brouzils            |
| Mardi 18 décembre 2012 : | La Rabatelière          |

## Enigme enfants

### Solution mai 2012

#### Les cravates

#### Réponse :

Lenoir : cravate brune ; Lebrun : cravate verte ; Levert : cravate noire

#### Explication :

L'homme à la cravate verte s'écrie: «Réalisez-vous que chacun porte une cravate de la même couleur que nos noms mais personne ne porte une cravate semblable à son nom.»

Lenoir s'exclame : «C'est curieux»,

Lenoir ne peut donc pas être l'homme à la cravate verte.

La solution n'est donc que Lebrun : verte, Lenoir : brune et Levert : noire.

### L'école

Messieurs Leblanc, Lenoir et Leroux sont des enseignants.

Il y a cinq sujets à enseigner : anglais, français, maths, histoire et géographie.

Indices :

- 1) Monsieur Lenoir ne sait pas ce qu'est un angle.
- 2) Monsieur Leblanc est le seul à savoir où sont les montagnes Rocheuses.
- 3) Chacun enseigne trois matières.
- 4) Aucune matière n'est enseignée par 3 personnes.
- 5) Certaines matières sont enseignées par 2 personnes.
- 6) Monsieur Leroux est bilingue.

#### Question :

Qui enseigne quelles matières ?



## Calendrier des manifestations

|                    |   |
|--------------------|---|
| 2 novembre .....   | AG Foyer des Jeunes - Foyer communal              |
| 9 novembre .....   | AG Comité des Fêtes - Foyer communal              |
| 11 novembre .....  | Concours belote USBB - Salle des Mottais          |
| 17 novembre .....  | Soirée Théâtre -Salle des Mottais                 |
| 18 novembre .....  | «Vide ta chambre» Périscolaire -Salle des Mottais |
| 23 novembre .....  | AG OGEC - Foyer communal                          |
| 24 novembre .....  | Pot au Feu AFN - Salle des Mottais                |
| 1er décembre ..... | Marché de Noël Périscolaire                       |
| 8 décembre .....   | Téléthon - Père Noël - Comité des Fêtes           |
| 18 décembre .....  | Fête des enfants OGEC - Salle des Mottais         |
| 22 décembre .....  | Arbre de Noël Foyer des Jeunes - Foyer communal   |

# Infos générales

## Santé

Les professionnels de santé ont mis en place une organisation sur le département de la Vendée pour prendre en charge les demandes de soins imprévues et les urgences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

**J'ai besoin de joindre un médecin,  
je compose le 02 51 44 55 66.**

Un médecin du centre de régulation vous conseille ou vous met en relation, si nécessaire, avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.

**Il s'agit d'une urgence vitale,  
je compose le 15.**

Face à une urgence vitale, le SAMU, centre 15, déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en oeuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

## Pharmaciens

Numéro d'urgence  
pour les permanences  
des pharmaciens :

**3237**



**Prochaine parution du  
bulletin communal :  
janvier 2013**

(Merci de nous faire parvenir  
vos textes, photos...  
pour le 22 décembre  
dernier délai.)



## Horaires



**MAIRIE : 02 51 07 73 32**

|          | <i>Matin</i> | <i>Après-midi</i> |
|----------|--------------|-------------------|
| Lundi    | Fermée       | Fermée            |
| Mardi    | 9h00 - 12h00 | Fermé             |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00     |
| Jeudi    | 9h00 - 12h00 | Fermée            |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00     |
| Samedi   | 9h00 - 12h00 |                   |

**LA POSTE : 02 51 07 79 00**

|          | <i>Matin</i> | <i>Après-midi</i> |
|----------|--------------|-------------------|
| Lundi    | Fermée       | 13h30 - 16h15     |
| Mardi    | Fermée       | 13h30 - 16h15     |
| Mercredi | Fermée       | 13h30 - 16h15     |
| Jeudi    | Fermée       | 13h30 - 16h15     |
| Vendredi | Fermée       | 13h30 - 16h15     |

**BIBLIOTHÈQUE**

|          | <i>Matin</i> | <i>Après-midi</i> |
|----------|--------------|-------------------|
| Mercredi | Fermée       | 17h30 - 18h30     |
| Vendredi | Fermée       | 17h30 - 18h30     |

**DÉCHETTERIE**

|          | <i>Matin</i>  | <i>Après-midi</i> |
|----------|---------------|-------------------|
| Lundi    | 10h00 - 12h00 | 14h00 - 18h00     |
| Mercredi | Fermée        | 14h00 - 18h00     |
| Vendredi | Fermée        | 14h00 - 18h00     |
| Samedi   | 9h00 - 12h00  | 14h00 - 18h00     |